

BATIGERE

**AVENANT N° 10 A L'ACCORD SUR LE PLAN
D'EPARGNE ENTREPRISE AU SEIN DE BATIGERE
DU 28 JUIN 2002**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Les personnes morales composant les 3 UES de BATIGERE :

- UES BATIGERE ;
- UES QUADRAL ;
- UES CILGERE,

dont la liste est annexée au présent accord (Annexe 1),

Représentées par M. Nicolas ZITOLI, agissant en qualité de Directeur Général de la société INTERPART, ayant reçu mandat à cet effet,

D'UNE PART,

ET,

Les organisations syndicales représentatives du personnel, représentées par :

Pour l'UES BATIGERE :

- Pour la CFE/CGC, M. Luc PRIEM, en qualité de délégué syndical de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CFDT, Mme Nathalie HIEULLE LE DUC et M. Jean-Marie CIECHOWICZ, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CFTC, MM. Patrick TOUSSAINT et Serge BREMEC, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour le SNPHLM, Mme Béatrice BAURAIN et M. Laurent L'HOMEL, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour FO, MM. Dominique LEFRANC et Michel BIENCOURT, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CGT, Mlle Séverine CHARPENTIER et M. Alain HEINZ, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE,

Pour l'UES QUADRAL :

- Pour le SNUHAB - CFE/CGC, M. Denis HORVATH, en qualité de délégué syndical de l'UES QUADRAL

Pour l'UES CILGERE :

- Pour le SNUHAB - CFE/CGC, Mme Marie KINNE, en qualité de déléguée syndicale de l'UES CILGERE ;

- Pour la CFTC, M. Paul OLESZCAK en qualité de délégué syndical de l'UES CILGERE,

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

PREAMBULE

Par avenant à l'accord de formalisation de l'UES BATIGERE et suite à la fusion entre les sociétés Pour Paris et Sa Région (PSR) et SAVO, la société PSR-SAVO a intégré le périmètre de l'UES BATIGERE.

Les collaborateurs de la société PSR-SAVO sont par ailleurs devenus bénéficiaires de l'accord d'intéressement spécifique à l'UES BATIGERE par avenant, permettant ainsi le maintien des droits à intéressement aux collaborateurs de la société SAVO comprise dans l'UES BATIGERE avant la fusion.

Dans la mesure où ces collaborateurs peuvent investir leur prime d'intéressement dans le PEE BATIGERE, il convient de modifier le périmètre de ce dernier afin d'y inclure la nouvelle structure de l'UES BATIGERE.

Les signataires du Plan d'Epargne Entreprise BATIGERE se sont donc rapprochés afin de prendre acte de la modification du périmètre des structures comprises dans le PEE et ont décidé ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet d'élargir le périmètre des structures dont les collaborateurs peuvent bénéficier du PEE BATIGERE.

ARTICLE 2 – STRUCTURES INTEGREES AU PEE

La structure suivante intègre le périmètre du PEE BATIGERE :

- Pour l'UES BATIGERE :

La société anonyme d'HLM PSR-SAVO, 6/8 Place Jean Zay, 92300 LEVALLOIS PERRET

ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET

Les salariés de la structure nouvellement intégrée au PEE bénéficient des dispositions de ce dernier à compter de la signature du présent avenant.

ARTICLE 4 - DEPOT ET PUBLICITE

Le présent avenant sera déposé en deux exemplaires, dont un original, et en version électronique, à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Moselle, ainsi qu'au Secrétariat greffe du Conseil de Prud'Hommes de METZ.

Fait à Metz, le 30 juin 2009 en 9 exemplaires originaux.

Pour les personnes morales composant l'UES BATIGERE, l'UES QUADRAL, l'UES CILGERE,

M. Nicolas ZITOLI, agissant en qualité de Directeur Général de la société INTERPART, ayant reçu mandat à cet effet,

UES BATIGERE :

- CFE/CGC :
M. Luc PRIEM

- CFDT :
Mme Nathalie HIEULLE LE DUC

M. Jean-Marie CIECHOWICZ

- CFTC :
M. Patrick TOUSSAINT

M. Serge BREMEC

- SNPHLM
Mme Béatrice BAURAIN

M. Laurent L'HOMEL

- FO :
M. Dominique LEFRANC

M. Michel BIENCOURT

- CGT :
Mlle Séverine CHARPENTIER

M. Alain HEINZ

UES QUADRAL :

- SNUHAB - CFE/CGC :
M. Denis HORVATH

UES CILGERE :

- SNUHAB - CFE/CGC :
Mme Marie KINNE

- CFTC :
M. Paul OLESZCZAK

ANNEXE : Liste des personnes morales composant les 3 UES